

guerre est survenue et les capitaux placés dans ces trois entreprises ont été bien près d'être coulés à un moment donné. Le Gouvernement est venu au secours des compagnies en question en consentant à leur avancer les sommes nécessaires en vertu d'une convention dont la nature est assez compliquée. Le Gouvernement a obtenu d'amples garanties et la convention se justifie pleinement par elle-même, car elle a permis à l'entreprise de se maintenir et de conserver les travaux déjà exécutés, sans compter qu'à l'heure qu'il est la compagnie commence à rembourser à l'Etat les sommes que nous lui avons avancées.

La Canada Land and Irrigation Company, sous la direction de M. Hays avait progressé d'une façon appréciable et à cette heure elle est arrivée à une étape où nous avons tout lieu de croire que l'étendue de terres qu'elle a entrepris d'irriguer seront vendues et livrées à la culture dès le printemps prochain.

Tous ces travaux sont sous la surveillance de la division d'irrigation du ministère de l'Intérieur. Nous ne permettons pas que des terres soient comprises dans aucun projet d'irrigation ni vendues, tant que les plans n'ont pas été approuvés par le département et tant que nous ne nous sommes pas rendu compte exactement de la nature du sol et des projets de la compagnie quant à la superficie des terres irrigables et qui peuvent être livrées à l'agriculture avec quelque chance de succès.

Relativement aux progrès qu'ont accomplis ces trois compagnies, elles ont fait exécuter de nombreux travaux d'une nature pratique et dont la valeur démontre ce que l'on veut faire dans d'autres régions.

Le Gouvernement fédéral a adopté la ligne de conduite que les travaux réels d'irrigation ne sont pas de son domaine. Ces entreprises relèvent de la juridiction des gouvernements des provinces ou des autorités régionales. Nous avons éprouvé passablement de résistance avant de faire accepter ce principe, mais je ne crois pas m'avancer trop en disant que la province de l'Alberta a adopté cette manière de voir et nous ne rencontrons pas non plus de résistance sérieuse de la part des autorités provinciales de la Saskatchewan.

Le gouvernement de l'Alberta ne tient pas naturellement à se charger de responsabilités avant de connaître le projet qu'on lui demande d'approuver. Il désire aussi que le gouvernement fédéral continue à hâter les travaux d'études le plus possible en vue d'obtenir la sanction des autorités fédérales à propos de chaque projet aussi rapidement

que nos renseignements nous permettent de le faire.

Nous avons fait toutes les dépenses nécessaires, je puis le dire, chaque fois que nous avons cru que les sommes ainsi déboursées tendaient à hâter les études. Cette attitude de notre part a permis à l'œuvre d'accomplir des progrès remarquables. Nous sommes passablement avancés dans l'exécution de notre partie du marché, si nous pouvons donner ce nom aux arrangements que nous avons conclus à ce sujet. Nous avons tout lieu d'espérer que, de leur côté, les provinces tiendront leurs engagements aussitôt que les projets seront à l'étape où il s'agira pour chaque gouvernement provincial de faire connaître son programme à ce sujet.

Il ne faut pas nous faire d'illusion relativement à la solution que nous devons apporter au problème des régions stériles dans l'ouest du Canada par l'irrigation. Il appert qu'il ne sera guère possible que le volume des cours d'eau disponibles dans ces régions suffise à irriguer la superficie entière des terres qui en auraient besoin. Nous devons nous contenter d'utiliser l'approvisionnement d'eau que nous avons à notre disposition au meilleur avantage possible et de prendre des mesures en vue de fertiliser les régions les plus propices à la colonisation. Voilà un problème et une obligation qui relèvent du domaine fédéral; nous devons assumer les responsabilités qu'ils comportent et nous ne nous dérobons pas à notre devoir.

Il est probable que l'approvisionnement d'eau disponible nous permettra à peine d'irriguer une fraction des terres que nous pourrions fertiliser par ce moyen dans l'ouest du Canada.

M. ARGUE: Avant que la Chambre adopte ce crédit, je désirerais obtenir un certain renseignement à ce sujet. A quelle date ces terres seront-elles mises à la disposition des colons?

L'hon. M. MEIGHEN: Voilà le point principal. Les arrangements que nous avons conclus cette année ont donné lieu à quelque délai, mais il n'y a pas eu d'anicroche. Le Gouvernement s'est entendu avec les autorités provinciales de l'Alberta à ce sujet et, si j'ai bonne mémoire, nous avons aussi conclu un accord spécial avec la province de la Saskatchewan.

Voici l'entente: en 1915, le gouvernement fédéral assumait l'entière responsabilité de soulager les besoins des régions souffrant de sécheresse et dont il fallait aider la population, pour l'empêcher de mourir, en lui fournissant jusqu'au printemps les articles

[L'hon. M. Meighen.]